

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SABINE BERNASCONI

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
21 Octobre 2016**

OBJET : Centre interdisciplinaire de conservation et de restauration du patrimoine Belle de Mai (CICRP) - Renouvellement de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt public culturel (2017-2022)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 21 Octobre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le renouvellement de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public Culturel dénommé « Centre Interdisciplinaire de Conservation et de Restauration du Patrimoine – Belle de Mai » pour la période 2017-2022, selon le projet annexé au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

L'approbation de la nouvelle convention constitutive du GIPC pour la période 2017-2022 impliquera pour le Département l'attribution d'une subvention annuelle de 60 000€ en faveur du CICRP qui fera l'objet de délibérations spécifiques.

La dépense correspondante soit 60 000 € sera prélevée sur le chapitre 65, fonction 311, article 65738, sous réserve de la mise à disposition des crédits sur l'exercice 2017.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée